

13e et 14e Viet. concernant les matelots, exprimait ne devoir vider aucunement les procédures. Le Juge déclara néanmoins la demande en dégrèvement bien fondée dans ce qu'elle alléguait, savoir: Que la conviction de McKeelnie s'appuyait sur deux conventions distinctes, commises à deux différents jours, tandis qu'il n'y avait eu qu'une seule condamnation prononçant une pénalité sans énoncer à laquelle de ces deux offenses elle devait être entendue s'appliquer. L'information était en effet complexe, mais, indépendamment de cette objection qu'il regarda comme fatale, le juge fit observer qu'il existait une autre en ce que l'acte même que l'on invoquait en faveur de la procédure statuait que des pénalités de ce genre ne pourraient être prononcées dans les cas où il s'agit de vaisseaux possédés au ayant leur feuille enrégistrée dans la colonie, et que rien dans le dossier ne faisait apparaître que le vaisseau présentement en question ne rentrait pas dans cette catégorie pour donner aux magistrats juridiction dans l'espèce. Le prisonnier obtint en conséquence sa mise en liberté.

Une Proclamation en date du 3 septembre érige les deux comtés de Kamouraska et de Rimouski en un district judiciaire pour les fins civiles et criminelles, en fixant au 1er octobre prochain l'époque de son existence légale. Les Sessions générales de la Paix y auront lieu du 7 au 16 de janvier et du 15 au 24 juillet; la Cour Supérieure siègera aussi chaque année, de 26 mars au 4 avril et du 26 octobre au 4 novembre inclusivement; la Cour (Criminelle) du Banc de la Reine, le 5 avril et le 5 novembre. Une prison et un palais de justice ont été érigés à Kamouraska, qui est le chef-lieu de cette triple juridiction.

le nommé James Petit du même régiment, le retrouva sur les six heures suspendu aux branches d'un arbre. Il n'était plus qu'un cadavre. Pouter avait fait usage de sa cravate pour accomplir son funeste dessein. Le verdict du coroner énonça que ce suicide a eu pour cause "un accès d'aliénation mentale."

On lit dans le *Canadien*:
 "LA PÊCHE.—Au lieu de reprocher au gouvernement ses fautes passées lorsqu'il paraît s'en repentir et vouloir revenir sur ses pas, comme le font quelques-uns de nos confrères de la presse, nous aimons mieux encourager à réparer ces fautes, en reconnaissant qu'il montre par là sa bonne foi et sa supériorité sur des adversaires qui ne viennent jamais de leurs erreurs politiques et qui ne comprennent pas la maxime de saint Augustin: *humanum est errare, diabolicum perseverare*. Nous félicitons donc le gouvernement de la mesure qu'il vient de prendre pour l'encouragement de la pêche en réduisant, comme il y est autorisé par l'acte 13 et 14 Viet., chap. 5, de 12 à 2 pour cent de leur valeur le droit d'importation sur les objets suivants, lorsqu'ils sont importés exclusivement pour l'usage des pêcheurs:
 1. Sennes, rets, harnais, lignes et fils retars, voiles et hausses de bateau, boîtes de pêcheur, cordages et manœuvres gonflonnées.
 2. Par le même ordre en conseil, le même dégrèvement est accordé aux fils métalliques destinés aux télégraphes, lorsqu'ils doivent être employés en Canada, ainsi qu'au nitre et au soufre en roulage."

Instituteurs brevetés.

Tous les lecteurs savent que la Loi des Ecoles actuellement en force, fait une obligation à tous les Instituteurs de subir un examen devant l'un des Bureaux d'Examinateurs avant le premier juillet 1852. Un bon nombre d'Instituteurs ont déjà rempli, avec beaucoup d'honneur, cette formalité, et nous sommes informés que beaucoup d'autres travaillent avec émulation à faire également preuve de la capacité requise par la loi. Nous aimons à signaler à l'encouragement de MM. les Commissaires d'Ecoles tous ceux qui ont reçu jusqu'à ce jour un brevet de capacité du Bureau des Examinateurs Catholiques de Montréal. La liste que nous insérons ici nous a été transmise par M. le Secrétaire de ce Bureau.

- POUR ECOLE MODÈLE.**
- | | |
|-------------------|----------------------|
| MM. F. X. Valade, | Paul J. Filiatrault, |
| J. E. Labonté, | Louis Bolduc, |
| Félix Labelle, | Jos. Chartran, |
| Jos. S. Kirouac, | Olympe Lefort, |
| Jos. Labelle, | L. Birs Desmarceau, |
| P. J. Tourmadre, | Amb. Fréchet, |
| Patrick Hare, | Cajetan Fournier, |
| Louis Grandin, | Amb. Tétrault, |
| Chs. H. Leroux, | Eugène Talham, |
| Dom. St. Cyr, | Abraham Duhairé, |
| Dom. Baudria, | Isaac Giroux,—22. |

- POUR ECOLE ÉLÉMENTAIRE.**
- | | |
|---|--|
| MM. Chs. F. Piché, | Hilaire Dauvois, |
| Thos. McEinnis, | Jos. Archambault, |
| Pierre Piché, | Frs. X. David, |
| J. Ste. Delage, | Auguste Cadot, |
| André Ouellet, | Sauvé Gendron, |
| Joseph Bernier, | D. Bourbonnière, |
| P. X. David, | F. X. Monmarquet, |
| P. Munier, | Narcisse Boulay, |
| Edouard Lafond, | Bruno Gauvreau,—19. |
| MM. F. X. Valade et Paul J. Filiatrault | sont membres du Bureau des Examinateurs. |

Cuba.—Le dernier mot est dit enfin sur la triste échouée qui pour la seconde fois depuis 1850 vient d'ensanglantier le sol de Cuba. Les expéditionnaires qui avaient juré de rendre à l'indépendance cette possession de l'Espagne se sont appelés *sympathiseurs* sans avoir le moindre titre à cette qualification équivoque, sans même avoir le prétexte d'une insurrection des habitants de l'île, qui n'ont en aucun temps réclamé leur secours. Leur œuvre n'a donc été qu'une *entreprise de filibuste* reconnue telle par leurs compatriotes comme elle l'est par le droit commun des nations. Le succès a d'ailleurs dignement répondu à la cause.

"La mort de Lopez, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a déjà opéré son effet à la Nouvelle-Orléans: on y a complètement abandonné

l'idée de toute tentative nouvelle contre Cuba. Les *Libérateurs* venus de l'Ouest, qui étaient naguère si pressés de partir pour la croisade, n'ont plus d'autre désir que de retourner dans leurs foyers. Ils ont à cet effet réclamé du comité cubain quelque argent pour se mettre en voyage; mais celui-ci a fait la sourde oreille, la caisse sans doute étant vide. Ce refus a provoqué quelques désordres qui n'ont eu heureusement aucune gravité. Des scènes de ce genre pourront bien se reproduire sur les points où l'on avait réuni les volontaires qui devaient aller à Cuba. C'est pour le moment d'ailleurs une profession perdue."

EUROPE.

Les dernières nouvelles apportées par le *Franklin*, arrivé le 8 à New-York, ne sont pas sans importance.

Le commerce en Angleterre est actif et bien soutenu dans les districts manufacturiers. Une faillite importante s'est déclarée à Londres au détriment de l'ancienne et respectable maison de Rucker et fils.

Une grande agitation prévaut en Irlande, et l'on s'y croit à la veille d'une crise.

L'ambassadeur de France à Madrid avait promis au cabinet espagnol l'appui de la France contre les entreprises des filibustiers envers Cuba.

Paris, en somme, était tranquille, dans l'attente des rapports et d'une décision du conseil-général.

Le Parlement impérial a été de nouveau prorogé au 4 novembre.

Gibraltar est menacé de quarantaine à raison du choléra qui sévit à Oran et à Mobak.

Les affaires commerciales en France sont dans un état relativement prospère. Les récoltes sont belles et engrangées pour la plus grande partie.

Le Conseil général du département de la Seine a passé des résolutions en faveur, non seulement de la révision, mais aussi de l'article 45 qui interdit la réélection du Président.

Les avis de Lisbonne vont jusqu'au 17 août. Ils annoncent la tranquillité du Portugal. D'immenses quantités des raisins de récolte ont été ravagés.

Le commerce à Londres est dans la condition la plus prospère.

Nouvelles de Rome.

Nous avons à enregistrer un nouvel exploit de la démagogie. Le samedi 22, vers les neuf heures du soir, un honorable habitant de Rome, M. Cesari, sortait du café del Veneziano, situé sur la place Sciarra, et se rendait tranquillement à son domicile, situé dans le quartier des Monts. Arrivé dans les rues peu fréquentées qui sont au-dessous du palais de la Consulte, il se vit tout-à-coup assailli par un sicaire qui, courant sur lui avec impétuosité, lui enfonça un couteau dans la bas-ventre. Fort heureusement M. Cesari avait en ce temps de se mettre un peu en garde, et le coup, au lieu de le prendre en plein ventre, le prit au peu transversalement. La blessure est très-grave; toutefois, on ne désespère pas de sauver la victime. L'assassin avait laissé son couteau dans la plaie, et M. Cesari l'a retiré lui-même tout ensanglanté. Des soldats français, attirés par les cris, ont porté le blessé à son domicile. Quoique ses souffrances soient très-vives, les médecins espèrent la guérison. C'est absolument le même coup que celui dont fut frappé le pauvre Évangéliste. Qui sait si ce n'est pas la même main?

Les attentats multipliés contre la vie des citoyens les plus honorables ont jeté au sein de la population une vive inquiétude et une grande indignation. On s'effraie surtout à la pensée que, jusqu'à présent, aucun des assassins n'a pu être saisi. On craint, avec raison, que l'impunité n'augmente leur audace et n'amène de nouveaux crimes. Espérons que la police sera enfin plus heureuse dans ses

recherches. Du reste, ce n'est pas à Rome seulement que la police est impuissante contre les sicaires de la démagogie. A Milan et dans plusieurs autres localités, des assassinations politiques ont été commises, et les meurtriers ont toujours échappé à la justice.

Ce qui console, au milieu de ces atrocités, c'est de voir que l'esprit religieux de la population prend toujours de nouveaux développements. Les fêtes sont suivies avec un empressement extraordinaire. Le 31 juillet, celle de St. Ingeze a attiré au Gesù, pendant toute la journée, un concours immense. Dans la matinée, il y a eu jusqu'à midi un nombre infini de communiions. Beaucoup de soldats français ont donné cette édification. Dans la soirée, l'église et les chapelles dites de Saint-Ignace ont été visitées de milliers de fidèles qui baïssaient pieusement les reliques du Saint, ou s'agenouillaient devant son tombeau.

Le pardon de saint François a mis également sur pied toute la ville de Rome dans la soirée du 1er et dans la matinée du 2 août. Toutes les églises franciscaines, et à Rome elles sont très-nombreuses, ont reçu une foule de pieux chrétiens qui allaient gagner la précieuse indulgence de la Portioncule. Le Saint-Père s'est rendu lui-même à l'église des pauvres Franciscaines, appelées les *Sepolce vive*; il y a entendu la messe, et il a consacré par sa présence et sa bénédiction ces saintes filles, dont le renouement au monde est si complet que le cloître devient pour elles un vrai tombeau et que le peuple ne les connaît point sous d'autres noms que sous celui de: *les cuevelles toutes vivantes*. Inutile de dire que la présence du Souverain-Pontife a attiré, comme toujours, une grande foule de fidèles qui demandaient sa bénédiction.

(Du Journal de Québec.)

Ces jours derniers, un jeune homme, du nom de Couture s'est fait tuer à la Pointe-Lévi, par la décharge de son fusil. Quelques jours auparavant, il l'avait prêté à un de ses amis, qui, après avoir été à la chasse, lui renvoya son arme chargée. Couture alla chez un forgeron, pour lui faire quelques réparations. Pendant que le forgeron faisait chauffer au feu le canon, Couture le tenait par un bout lorsque le coup lui partit dans le côté, et lui causa la mort une demi-heure après.

Académie de St. André d'Argenteuil Comte du Lac des deux Montagnes, District de Montréal, Canada Est.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES VEREVES DE MONTREAL.

Ce nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtiments, récemment érigés, sont spacieux et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquies la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'Académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-moérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'Académie est de 24 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. Montmarquet et W. C. Schneider Ecclésiastiques à Carillon ou au directeur de l'Académie à S. André.

S. A. BERNIER, Ptre.
 Directeur de l'Académie.

N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

Marché Bousecours.

Vendredi, 12 septembre 1851.

TRIN DES DENRÉS.

Farines par quintal	10	0	10
Do d'avoine do	10	3	11
Do blé d'Inde do	7	8	8
Grains:			
Blé par minot	4	6	5
Avoine do	1	8	1
Orge do	3	0	3
Pois do	2	9	3
Sarrasin do	3	0	3
Seigle do	2	6	3
Graine de Lin	5	0	5
Volailles et Gibiers:			
Dindes (vieux) par couple	5	6	7
Dindes (jeunes) do	0	0	0

PENSEES.

La haine du méchant honore l'honnête homme.

Ne méconnaissons pas la vérité, la raison, la vertu, parcequ'elles se trouvent du côté de nos ennemis.

Les livres sont comme les médailles; les plus précieuses restent dans les cabinets, les médiocres circulent.

La nouvelle demeure confirmée de l'élevation de M. Dominique Daly à la charge de Gouverneur de Tabago, comme l'on sait l'une des îles Caraïbes dont la population ne dépasse peut-être pas douze mille âmes. Cette administration, qui ne menace pas d'être onéreuse à son nouveau chef, assurément à M. Daly un traitement de 24,260 sterling par année, qui peut paraître excessif au point de vue des proportions totales de la petite colonie, sans mettre les appointements du gouverneur à la charge de son petit trésor. Le *Journal de Québec* dit au sujet de Tabago: "Le revenu public était de 24,000 en 1849. En 1848, la chambre d'assemblée, par suite d'une querelle avec le lieutenant-gouverneur d'alors, qui ne voulait pas communiquer aux représentants du peuple certaines dépêches du bureau colonial, refusa de voter les subsides."

Le Colonel Faneourt, ci-devant Gouverneur de Honduras, est arrivé depuis peu de jours et a fixé sa résidence à l'hôtel *St. Lawrence*. Le nom de M. Gustave de Villeneuve, attaché au consulat de France à Washington, figure aussi parmi ceux des voyageurs dernièrement inscrits sur le registre de cet hôtel.

Hier eut lieu en jardin de M. Torrance l'exhibition générale de la Société d'Horticulture, où le plus riche étalage de fleurs obtint le suffrage des appréciateurs nombreux qui honoraient ce concours de leur présence. On y remarquait de superbes végétaux, des pommes et des raisins fort bien parvenus, et des pêches qu'avaient produites le jardin et les serres de M. Torrance. Ce dernier fruit avait la plus belle apparence.

On apprit il y a quelques jours le suicide d'un soldat du 20e régiment caserné dans l'île St. Hélène. Ce malheureux qui se nommait James Ouler, âgé de 28 ans, avait souvent manifesté son intention d'en finir avec la vie. Il avait disparu depuis vendredi; les recherches opérées jusqu'au village de Sorrel avaient été sans résultats, et l'on demeura sans nouvelles de lui jusqu'à lundi matin que

IX.
 Dix minutes après, le bûcheron se releva tremblant encore, et sortit de l'église en chancelant. Le terrible cri retentissait toujours à ses oreilles.

Au moment où il s'élançait hors de la chapelle, les images de la nuit, déchirées par les vents, laissèrent passer les rayons blafards de la lune; et plus effrayé encore par cette lumière mélancolique que par l'obscurité, Jérôme, la tête basse comme un criminel, les jambes vacillantes, non plus d'ivresse, mais de frayeur, prit la route qui conduisait à sa chaumière; il lui semblait qu'il était poursuivi. Les sillons de la vent dans les ravins lui paraissaient être la voix d'une multitude en colère, courant après lui; chaque branche qui s'agitait, chaque rameau qui se balançait à la brise de la nuit lui apparaissait comme un glaive ou comme des gourdins qui l'ont brandissait au-dessus de sa tête. Tout-à-coup il aperçoit accourant sur les pierres du chemin une forme humaine, une sorte de fantôme; il s'arrête un instant, indécis, mais le crime qu'il a laissé derrière lui finit par le pousser en avant; il l'approche; il touche cette apparition qui lève la tête et pousse un cri de douleur!... Jérôme y répond par un cri d'anxiété, car il a reconnu sa femme!

Sa femme, la figure bouleversée, lui montra du doigt le précipice, et ne lui dit que ces deux mots:
 —Juliette... tombée!
 —Ma fille! ma fille! s'écria le bûcheron éperdu.

—Je ne veux pas, répondit Jérôme, je n'ose pas.
 —Sottise, reprit l'un des voleurs avec amertume; sommes-nous des enfants? Ne perdons pas le temps en contestation, il faut commencer.
 —Je ne veux pas, répliqua la pauvre victime; pour rien au monde je ne volerais la Vierge qui, dans ce lieu même, a rendu la santé à mon enfant.
 —Et veux-tu la faire assassiner cette enfant? hurla le sauvage, en montrant ses dents et avec un regard de tigre. Il nous faut dix minutes pour arriver à la maison, cinq pour finir ici notre ouvrage. Refuse, et dans un quart d'heure ta femme et ta fille seront mortes, et demain matin, la justice aura dans les mains de quoi te faire mourir sur l'échafaud.
 Jérôme frissonna, et puis sa tête se perdit, et il entra dans la chapelle ou blasphémant, et il courut tout droit à la lampe d'argent, et l'attacha si violemment qu'elle heurta sur le carreau et s'éteignit.
 Au même instant un cri affreux se perdit dans la nuit, il fut si soudain, si perçant, si plein d'angoisses, qu'il ne semblait pas sorti d'un gosier humain; qu'il vint du ciel ou des entrailles de la terre, il suivit si immédiatement l'extinction de la lampe, ou plutôt il l'accompagna avec tant de précision, que les bandits, épouvantés, crurent à une vengeance du Ciel, et s'enfuirent à toutes jambes.
 Le malheureux Jérôme, terrifié, tomba sur les dalles du saint lieu.

Oies	do	3	4	5	0
Canards	do	1	8	2	0
Poules	do	1	8	2	0
Poulets	do	0	9	1	6
Perdrix	do	0	0	0	0
Pigeons	do	0	6	0	7
Viandes:					
Bœuf par livre	do	0	3	0	6
Mouton par quartier	do	2	6	5	0
Agneau	do	1	3	2	6
Veau	do	2	6	7	6
Lard par livre	do	0	3	0	5
Bœuf par 100 livres.	do	17	6	27	6
Lard frais do	do	27	6	30	0
Produits de la laiterie					
Beurre frais par livre	do	0	6	0	7
Do salé do	do	0	5	0	6
Fromage do	do	0	6	0	7
Légumes:					
Fèves américaines par minot	do	4	0	5	0
Fèves au Canada do	do	6	0	6	6
Patates do	do	1	3	1	6
Navets do	do	1	6	2	0
Oignons do	do	2	3	2	6
Divers:					
Saindoux par livre	do	0	6	0	0
Œufs frais par douzaine	do	0	6	0	7
Prix du Pain:					
Pain Bis	do	0	5	0	7
Pain Blanc	do	0	6	0	9
Sucres:					
Sucre d'érable par livre	do	0	4	0	4
Miel do	do	0	4	0	5
Fruits:					
Oranges par boîte	do	15	0	17	6
Pommes par quart.	do	15	0	17	6

DECES.

An St. Esprit, le 1er sept., à l'âge de 4 mois et 13 jours Marie-Luce-Alvina, enfant de L. N. N. Chambarland, écrivain, médecin.

Vole, vole la haut
 Dans la troupe des anges,
 Pour chanter du Très-Haut
 Les célestes louanges.

Lundi soir, à Québec, subitement, à l'âge de 63 ans et neuf mois, Joseph Marmet, écrivain, ex-président de la Société-Bienveillante de Québec. Ses funérailles ont eu lieu mercredi.

Jeudi dernier, le 4, après huit jours de maladie, Marie-Anne-Camille, âgée de 9 ans et 7 mois, troisième fille du Dr. Nault. Douée de talents précoces, d'un esprit vif et enjoué, cette charmante enfant, justement aimée et chérie de tous ceux qui l'ont connue, n'a passé sa terre que pour laisser de vifs regrets dans le cœur de ses amis, et un deuil profond dans celui de ses parents qui la pleureront longtemps.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851, un concours est ouvert à la jeunesse du pays pour un Essai sur la proposition suivante:—*Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.*

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles pensent le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'or, de la valeur de 100, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAFINEAU,
 S. C. I. C.

Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX EXAMINATEURS.

LES MEMBRES DU BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ECOLE de l'évêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

F. X. VALADE,
 Sec. B. E.

Longueuil, 12 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.

S'adresser à ce bureau.

Montréal, 4 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAINVILLE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé.

Blainville, 1 septembre 1851.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur.

S'adresser au Bureau des *Mélanges Religieux*.

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves du COLLEGE JOLIETTE aura lieu le 23 du courant. Les parents sont priés de vouloir bien envoyer les enfants au jour indiqué.

CHAMPAGNEUR, Ptre.

Industrie, le 1 septembre 1851.

AVIS.

UN MAÎTRE d'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouve une place d'INSTITUTEUR à STE. GENEVÈVE. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEROUX, curé du lieu.

Montréal, 4 Juillet 1851.